



Est il possible de faire un echeancier avec un huissier

Par **rykkks**, le 19/11/2012 à 14:17

Bonjour,

J'ai reçu aujourd'hui un SMS de la part d'un cabinet d'huissier me prévenant qu'ils avaient reçu un dossier de neuf SFR me concernant. Je compte bien sur m'en acquitter et je voudrais savoir :

- si je peux les contacter et décider d'un échéancier avec eux (par ex.70 € par mois) ou si je serais obligé de rembourser d'un coup ?
- si je ne donne aucune suite à ce SMS que se passera-t'il pour moi ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le 19/11/2012 à 15:36

Bonjour,

Je suis surpris qu'un huissier vous contacte par SMS, ce n'est pas dans leurs coutumes ni dans leurs procédures. Ne serait-ce pas une officine de recouvrement qui, se faisant passer pour un huissier (on en a l'habitude sur ce forum) vous réclamerait les sommes dues à SFR ? Ces officines de recouvrement rachète bien les dettes et procèdent souvent de la sorte pour tenter de récupérer des sous.

Je vous invite donc à vérifier, sur internet, pages jaunes, s'il s'agit bien d'un huissier ou non.

Dans l'hypothèse où c'est une officine de recouvrement (voyez donc le dossier sur les officines de recouvrement, en tete du forum "droit de la consommation", c'est là : http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm), vous ne faites rien et attendez de recevoir un éventuel recommandé de leur part. Dans l'hypothèse où c'est un huissier, ne payez rien et demandez lui le titre exécutoire qu'il doit avoir dans le dossier.